

Les institutions d'assurance privées en Suisse

Faits et chiffres

2007



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral des assurances privées OFAP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral des assurances privées OFAP

Editeur

Office fédéral des assurances privées OFAP
Schwanengasse 2
CH-3003 Berne
www.bpv.admin.ch

Table des matières

INTRODUCTION

Base juridique	6
Les institutions d'assurance et de réassurance soumises à la surveillance	6
Les caisses maladie soumises à la surveillance	8
Aperçu	9
Observation de la concentration des assureurs-vie et des assureurs dommages	10

PARTIE TABELLAIRE

ASSURANCE SUR LA VIE 2007

Affaires suisses directes

Indications du compte technique

Primes brutes émises [AL01A]	16
Variation du report de primes brutes [AL01B]	17
Primes brutes acquises [AL01C]	18
Montants payés pour sinistres y compris les prestations en cas de vie et de décès ainsi qu'en cas de rachats [AL01D]	19
Prestations garanties en cas de vie et de décès, rentes servies et prestations résultant de l'assurance vie liée à des participations et d'assurance complémentaires en cas d'accident, d'invalidité et de maladie (uik) [AL01E]	20
Prestations à la suite de rachat, de libre passage ou de dissolution de contrat [AL01F]	21
Répartition des parts d'excédents (non compris l'assurance vie liée à des participations) [AL01G]	22
Variation des provisions mathématiques [AL01J]	23

Provisions techniques

Report de primes brutes, total sur toutes les monnaies de police [AL14A]	24
Provisions mathématiques brutes non zillmétrisées, total sur toutes les monnaies de police [AL14D]	25
Provisions mathématiques brutes non zillmétrisées, monnaie de police CHF [AL14E]	26
Provisions mathématiques brutes non zillmétrisées, monnaie de police EURO [AL14F]	27
Provisions mathématiques brutes non zillmétrisées, monnaie de police DEM [AL14G]	28
Provisions mathématiques brutes non zillmétrisées, monnaie de police USD [AL14H]	29
Provisions mathématiques brutes non zillmétrisées, autres monnaies de police [AL14I]	30
Parts d'excédents créditées aux assurés, total sur toutes les monnaies de police [AL14J]	31
Ensemble des provisions techniques, net de réassurance, y compris les provisions pour fluctuation, sur toutes les monnaies de police [AL14K]	32

Indications concernant la fortune liée resp. le cautionnement

Fortune liée des institutions suisses d'assurance vie et cautionnement des succursales vie d'institutions d'assurance étrangères [AL15A]	33
--	----

Effectifs de polices

Effectifs des assurances individuelles de capitaux [AL16A]	34
Effectifs des assurances individuelles de rentes [AL16B]	35
Effectifs des assurances collectives de capitaux [AL16C]	36
Effectifs des assurances collectives de rentes [AL16D]	37
Effectifs des assurances complémentaires aux assurances sur la vie [AL16E]	38

Affaires directes étrangères

Indications du compte technique

Primes brutes émises [AL09A]	39
Variation du report de primes brutes [AL09B]	40
Primes brutes acquises [AL09C]	41
Montants bruts payés pour sinistres [AL09D]	42
Variation des provisions mathématiques brutes non zillmétrisées [AL09J]	43

Effectifs de polices

Effectifs des assurances de capitaux des affaires vie directes conclues à l'étranger par l'intermédiaire d'une succursale [AL16F]	44
Effectifs des assurances de rentes des affaires vie directes conclues à l'étranger par l'intermédiaire d'une succursale [AL16G]	45

Ensemble des affaires**Indications du compte technique**

Primes brutes émises [AL10A]	46
Variation du report de primes de l'assurance sur la vie [AL10B]	47
Primes acquises [AL10C]	48
Montants payés pour sinistres en assurance vie (y compris rachats et prestations de libre passage) [AL10D]	49
Variation des provisions mathématiques [AL10J]	50

Principales positions du compte non technique et du bilan

Principaux produits et charges non techniques [AL11A]	51
Ventilation des positions les plus importantes du bilan: Actif [AL12A]	52
Ventilation des positions les plus importantes du bilan: Passif [AL13A]	53

Indications complémentaires

Employés dans le secteur des assurances suisses [AL17A]	54
---	----

ASSURANCE DOMMAGES 2007**Affaires suisses directes****Assurance accidents, indications du compte technique**

Primes brutes émises [AS02A]	57
Variation du report de primes brutes [AS02B]	60
Primes brutes acquises [AS02C]	61
Montants bruts payés pour sinistres [AS02D]	62
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS02I]	65

Assurance maladie (y compris assurance invalidité), indications du compte technique

Primes brutes émises [AS03A]	66
Variation du report de primes brutes [AS03B]	70
Primes brutes acquises [AS03C]	71
Montants bruts payés pour sinistres [AS03D]	72
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS03I]	75
Informations supplémentaires sur l'assurance maladie (tous les assureurs maladie) [AS03N]	76

Assurances responsabilité civile, véhicules et transport, indications du compte technique

Primes brutes émises [AS04A]	77
Variation du report de primes brutes [AS04B]	79
Primes brutes acquises [AS04C]	80
Montants bruts payés pour sinistres [AS04D]	81
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS04I]	83

Assurances incendie, éléments naturels et dommages aux biens, indications du compte technique

Primes brutes émises [AS05A]	84
Variation du report de primes brutes [AS05B]	86
Primes brutes acquises [AS05C]	87
Montants bruts payés pour sinistres [AS05D]	88
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS05I]	90

Autres assurances, indications du compte technique

Primes brutes émises [AS06A]	91
Variation du report de primes brutes [AS06B]	93
Primes brutes acquises [AS06C]	94
Montants bruts payés pour sinistres [AS06D]	95
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS06I]	97

Récapitulation des indications du compte technique des affaires dommages suisses directes

Primes brutes émises [AS08A]	98
Variation du report de primes brutes [AS08B]	104
Primes brutes acquises [AS08C]	105
Montants bruts payés pour sinistres [AS08D]	106
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS08I]	111

Provisions techniques

Report de primes nettes de réassurance [AS14A]	112
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés, nette de réassurance, à l'exclusion des provisions de fluctuation [AS14B]	115
Provisions mathématiques nettes de réassurance [AS14D]	120
Ensemble des provisions techniques, net de réassurance, y compris les provisions de fluctuation [AS14K]	123

Indications concernant la fortune liée

Fortune liée des institutions d'assurance dommages (y compris les succursales sous statut communautaire et les caisses maladies), Cautionnement des succursales dommages sous statut de tiers pays [AS15A] 128

Effectifs des risques et des contrats

Nombre de risques [AS16H] 133
Nombre de contrats d'assurance [AS16I] 138

Affaires étrangères directes**Indications du compte technique**

Primes brutes émises [AS09A] 143
Variation du report de primes brutes [AS09B] 144
Primes brutes acquises [AS09C] 145
Montants bruts payés pour sinistres [AS09D] 146
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS09I] 147

Ensemble des affaires**Indications du compte technique**

Primes brutes émises [AS10A] 148
Variation du report de primes brutes [AS10B] 152
Primes brutes acquises [AS10C] 153
Montants payés pour sinistres [AS10D] 154
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AS10I] 158

Principales positions du compte non technique et du bilan

Principaux produits et charges non techniques [AS11A] 159
Ventilation des positions les plus importantes du bilan: Actif [AS12A] 162
Ventilation des positions les plus importantes du bilan: Passif [AS13A] 164

Indications complémentaires

Employés dans le secteur des assurances suisses [AS17A] 167

RÉASSURANCE 2007**Affaires dommages acceptées en réassurance****Indications du compte technique**

Primes brutes émises [AR07A] 171
Variation du report de primes brutes [AR07B] 175
Primes brutes acquises [AR07C] 176
Montants bruts payés pour sinistres [AR07D] 177
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AR07I] 180
Variation des provisions mathématiques [AR07J] 181

Affaires vie acceptées en réassurance**Indications du compte technique**

Primes brutes émises [AR08A] 182
Variation du report de primes brutes [AR08B] 184
Primes brutes acquises [AR08C] 185
Montants bruts payés pour sinistres [AR08D] 186
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AR08I] 188
Evolution des provisions mathématiques [AR08J] 189

Récapitulation des affaires acceptées en réassurance**Indications du compte technique**

Primes brutes émises [AR10A] 190
Variation du report de primes brutes [AR10B] 194
Primes brutes acquises [AR10C] 195
Montants bruts payés pour sinistres [AR10D] 196
Variation de la provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés a) [AR10I] 199
Evolution des provisions mathématiques [AR10J] 200
Ventilation des affaires acceptées en réassurance selon le type de traité [AR10O] 201

Provisions techniques

Provisions techniques nettes de réassurance, y compris les provisions de fluctuation [AR14K] 202

Principales positions du compte non technique et du bilan

Principaux produits et charges non techniques [AR11A] 204
Ventilation des positions les plus importantes du bilan: Actif [AR12A] 206
Ventilation des positions les plus importantes du bilan: Passif [AR13A] 208

Indications complémentaires

Employés dans le secteur des assurances suisses [AR17A] 210

Introduction

Base juridique

L'article 48 de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance prescrit que l'autorité de surveillance doit publier chaque année un rapport sur les entreprises d'assurance soumises à sa surveillance. Le présent rapport est le 122^{ème} et il concerne l'année 2007. Les opinions de l'Office fédéral des assurances privées exprimées dans ce rapport ne se recouvrent pas nécessairement avec celles des autres offices fédéraux.

Les entreprises d'assurance et de réassurance soumises à la surveillance

Au 31 décembre 2007, 214 entreprises d'assurance et de réassurance privées étaient soumises à la surveillance de la Confédération, à savoir 100 assureurs directs suisses et 43 étrangers, ainsi que 71 réassureurs. Pour ce qui est des entreprises d'assurance pratiquant l'assurance directe, 26 sont des assureurs vie (dont 4 étrangers) et 117 des assureurs dommages (dont 39 étrangers).

Mouvements dans le segment de marché des entreprises d'assurance sur la vie

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, l'effectif des entreprises d'assurance sur la vie surveillées a enregistré la sortie d'un assureur vie suisse par fusion. Une autre entreprise d'assurance sur la vie est certes encore comprise dans le décompte car elle n'a pas encore pu être libérée de la surveillance mais elle a cédé son portefeuille d'assurés en 2006 déjà.

Mouvements dans le segment de marché des entreprises d'assurance dommages

Depuis le 1^{er} janvier 2007, 3 entreprises d'assurance dommages avec siège en Suisse se sont ajoutées et 2 ont disparu du marché par fusion alors qu'une 3^{ème} a été remplacée par une succursale d'un assureur dommages allemand. Les succursales de 3 entreprises d'assurance dommages britanniques et celle d'une entreprise d'assurance dommages allemande ont été fermées et libérées de la surveillance; une succursale d'un assureur dommages britannique et celle d'un assureur irlandais ont été ouvertes et ont reçu l'autorisation d'exploiter des affaires.

L'effectif net a par conséquent diminué de 2 unités passant de 119 à 117 et comprend au 31 décembre 2007, 78 entreprises d'assurance dommages suisses, 35 entreprises d'assurance dommages avec siège dans un Etat de l'UE, une entreprises d'assurance dommages avec siège dans l'Espace économique européen EEE et 3 entreprises d'assurance dommages avec siège dans des pays tiers (Commonwealth et outre-mer), (Tableau 1).

Entreprises d'assurance	Assureurs vie		Assureurs dommages		Réassureurs		Total	
	2006 ¹	2007 ²	2006 ¹	2007 ²	2006 ¹	2007 ²	2006 ¹	2007 ²
Entreprises d'assurance avec siège en Suisse	23	22	78	78	25	25	126	125
Succursales d'entreprises d'assurance étrangères	4	4	41	39	0	0	45	43
Réassureurs suisses et captives	0	0	0	0	45	46	45	46
Total	27	26	119	117	70	71	216	214

¹ Etat à fin 2006

² Etat à fin 2007

Tableau 1

Mouvements dans le segment de marché des entreprises de réassurance

Au 31 décembre 2007, 71 entreprises de réassurance étaient autorisées à exploiter des affaires. Elles se répartissaient en 25 réassureurs professionnels et 46 captives de réassurance.

Durant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 des autorisations d'exploitation ont été octroyées à 2 captives de réassurance. Une captive de réassurance a renoncé à l'agrément et a été libérée de la surveillance.

Il convient en outre de tenir compte du fait que les entreprises de réassurance avec siège à l'étranger ne sont pas soumises à la surveillance suisse.

Nouvelles autorisations d'exercer une activité, libérations de la surveillance, fusions, reprises et modifications de raisons sociales

Durant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, l'autorité de surveillance a délivré de nouvelles autorisations d'exploitation aux entreprises d'assurance suivantes:

- Garant Versicherungs-Aktiengesellschaft, Wien, pour l'assurance crédit et l'assurance pertes pécuniaires diverses (branches: B14, B16), le 23.01.2006;
- Max Europe Insurance Limited, Dublin EIRE, pour l'assurance incendie et éléments naturels, ainsi que pour les assurances autres dommages aux biens, responsabilité civile générale et perte pécuniaires diverses (branches: B8, B9, B13, B16), le 05.07.2006;
- Poncap AG, Zug, pour la réassurance dans toutes les branches, le 31.01.2007;
- Animalia SA, Lausanne, pour l'assurance des autres dommages aux biens (branche: B9), le 02.03.2007;
- Sympany Schweiz AG, c/o Stiftung ÖKK Schweiz, Basel, pour les assurance accidents et maladie, (branches : B1 et B2), le 23.07.2007;
- SC Swisscaution, Bussigny-près-Lausanne, pour l'assurance caution (branche: B15), le 04.09.2007;
- Champlain Reinsurance Company AG, Zürich, pour la réassurance dans toutes les branches, le 06.11.2007;
- Great Lakes Reinsurance (UK) PLC London, Succursale Suisse à Zürich, pour les assurances corps de véhicules ferroviaires, corps de véhicules aériens, marchandises transportées, incendie et éléments naturels, autres dommages aux biens, responsabilité civile pour véhicules aériens, responsabilité civile générale et pertes pécuniaires diverses (branches: B4, B5, B7, B8, B9, B11, B13 et B16), le 13.12.2007;
- MIC Medical Insurance Company (Switzerland) SA Dublin, succursale Suisse à Carouge, pour l'assurance de la responsabilité civile générale (branche: B13), le 13.12.2007.

Durant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, les assureurs suivants ont renoncé à leurs agréments et ont été libérés de la surveillance:

- Royal International Insurance Holdings Limited London, Succursale Suisse à Wädenswil, le 12.06.2007;
- Mannheimer Versicherung AG, Zürich, le 16.07.2007; le portefeuille d'assurances a été transféré le 31.01.2007 avec effet rétroactif au 01.01.2007 à Mannheimer Versicherung AG Mannheim, Succursale Suisse à Zürich;
- Gerling Allgemeine Versicherungs-AG Köln, Succursale Suisse à Zürich, le 21.09.2007; le portefeuille d'assurance a été repris par HDI-Gerling Industrie Versicherung AG, Succursale Suisse à Zürich;
- Sovion Reinsurance Company AG, c/o AON Insurance Managers (Switzerland) AG, Zug, le 05.10.2007;
- Reliance National Insurance Company (Europe) Limited London, Succursale Suisse à Zürich, le 01.11.2007;
- Euler Hermes UK, anciennement Euler Trade Indemnity, Succursale Suisse à Lausanne, le 06.11.2007.

Fusions:

Avec effet rétroactif au 01.01.2006: aucune

Avec effet rétroactif au 01.01.2007:

- AXA Compagnie d'assurance sur la Vie, Lausanne, a fusionné le 15.06.2007 avec Winterthur Lebensversicherungs-Gesellschaft, Winterthur, avec effet rétroactif au 01.01.2007; la nouvelle raison sociale de Winterthur Lebensversicherungs-Gesellschaft est AXA Leben AG;
- AXA Assurances, Lausanne, a fusionné le 15.06.2007 avec AXA Winterthur, Winterthur, avec effet rétroactif au 01.01.2007; la nouvelle raison sociale de AXA Winterthur est AXA Versicherungen AG;
- Juridica compagnie d'assurance de la protection juridique SA, Lausanne, a fusionné le 15.06.2007 avec Winterthur-ARAG Rechtsschutzversicherungs-Gesellschaft, Zürich, avec effet rétroactif au 01.01.2007.

Reprise de la majorité des actions

Selon l'art. 21 de la loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance (loi sur la surveillance des assurances, LSA ; RS 961.01) et l'art. 192 de l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (ordonnance sur la surveillance, OS; RS 961.011, les intentions de participations directes ou indirectes doivent être annoncées ou approuvées.

- La société de réassurance Converium AG, une filiale à 100% de Converium Holding AG, est soumise à la surveillance suisse des assurances. Le 27 juin 2007, l'Office fédéral des assurances privées OFAP a lié à des conditions provisionnelles destinées à garantir en tout temps la protection des assurés une prise de participation indirecte dans Converium Holding par le groupe français de réassurance Scor conduisant à une prise de possession indirecte de la filiale à 100% Converium AG. La réalisation de la transaction a eu lieu le 8 août 2007 et l'assemblée générale extraordinaire le 30 août 2007. Converium AG se présentera nouvellement sur le marché sous le nom Scor Switzerland AG.

Ont modifié leur raison sociale:

- Palma Re AG, Zug, en Unilever Reinsurance AG;
- Converium, Zürich, en SCOR Switzerland AG;
- Revios Rückversicherung Schweiz AG, Zug, en SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG;
- Garanta (Schweiz) Versicherungs AG, Adliswil, en Aurora Versicherungs AG.

Les caisses-maladie surveillées.

Au 31 décembre 2007, l'OFAP surveillait la pratique de l'assurance-maladie complémentaire de 46 caisses-maladie.

La surveillance dite institutionnelle des caisses-maladie incombe à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Durant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, l'autorité de surveillance n'a pas octroyé d'agrément à des caisses-maladie pour l'exploitation de l'assurance-maladie complémentaire.

Fusions:

- La Kranken- und Unfallkasse Rothenburg a été absorbée par fusion par la Krankenkasse Luzerner Hinterland, avec effet à partir du 01.01.2008.

Transferts de portefeuilles:

- La fondation Aerosana Versicherungen, Kloten, a reçu l'autorisation d'exploitation le 19.07.2006 et elle a repris le 03.08.2007, avec effet rétroactif au 03.08.07 l'intégralité du portefeuille d'assurés de l'association; l'association Aerosana APKK a été libérée de la surveillance le 21.01.2008.

Ont modifié leur raison sociale:

- Krankenkasse Zermatt, Zermatt, en Krankenkasse Cervino;
- Krankenkasse Visp und Umgebung en sodalis Krankenversicherer;
- Betriebskrankenkasse Heerbrugg (BKK) en rhenusana – die rheintaler krankenkasse.

Aperçu

Vue d'ensemble de la structure ainsi que des mouvements survenus dans l'année 2007 dans le réseau des entreprises d'assurance surveillées par l'OFAP (tableau 2).

Type d'entreprise d'assurance	Nombre au 01.01.2007		Nouvelles autorisations	Libérées de la surveillance	Nombre au 31.12.2007
<i>Suisses</i>					
Vie	23	-1		a)	22
Dommages	78		Animalia 2.3.2007 Sympany 23.7.2007 SC Swisscaution 4.9.2007	Juridica 15.6.2007 c) AXA 15.6.2007 d) Mannheimer Versicherungen	78
Réassurance	25				25
Captives	45	+1	Poncap 31.1.2007 Champlain Re 6.11.2007	Sovion Re 5.10.2007	46
<i>Succursales vie</i>					
<i>Union européenne</i>					
Britanniques	1				1
Françaises	2				2
Luxembourgeoises	1				1
<i>Succursales dommages</i>					
<i>Union européenne</i>					
Belges	3				3
Britanniques	11	-2	Great Lakes 13.12.2007	Royal Insurance 12.6.2007 Reliance National 1.11.2007 Euler Hermes UK 6.11.2007	9
Danoises	1				1
Allemandes	8	-1		Gerling Allgemeine 21.9.2007 f)	7
Françaises	4				4
Irlandaises	3	+1	MIC Medical Insurance Company 13.12.2007		4
Luxembourgeoises	1				1
Hollandaises	1				1
Autrichiennes	1				1
Suédoises	2				2
Espagnoles	2				2
<i>Espace économique européen</i>					
Norvégiennes	1				1
<i>Commonwealth et outre-mer</i>					
Guernsey	2				2
Bermudes	1				1
Total intermédiaire des assureurs	216	-2			214
Caisses-maladie	48	-2		Verein Aerosana APKK 31.1.2008 g) Rothenburg 1.1.2008 h)	46
Total assureurs + caisses-maladie	264	-4			260

- a) La Genevoise Vie a transféré son collectif d'assurés à Zürich Leben au 23.6.2006 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2006. Elle n'a pas encore été libérée de la surveillance.
- b) Axa Vie a été fusionnée avec Winterthur Vie au 15.6.2007 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2007. Entretiens, Winterthur Vie a changée sa raison sociale en Axa Vie.
- c) Juridica a été fusionnée avec Winterthur-Arag Protection juridique au 15.6.2007 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2007.
- d) Axa Assurances a été fusionnée avec Winterthur Société d'assurances au 15.6.2007 avec effet rétroactif à partir du 1.1.2007. Entretiens, Winterthur a changée sa raison sociale en Axa Assurances.
- e) Mannheimer (Suisse) a reçu l'agrément pour exercer l'activité d'assurance comme succursale de sa maison mère allemande au 1.11.2006; après avoir transféré son portefeuille d'assurances à la succursale, l'entreprise affiliée suisse Mannheimer Versicherungen a été libérée de la surveillance au 16.7.2007.
- f) La succursale Gerling Allgemeine a été libérée de la surveillance au 21.9.2007 et son portefeuille d'assurances a été repris par HDI.
- g) Stiftung Aerosana Versicherungen a reçu l'agrément pour exercer l'activité d'assurance au 19.7.2006 et a repris le portefeuille d'assurés de Verein Aerosana APKK; Verein Aerosana APKK a été libérée de la surveillance au 31.1.2008.
- h) La caisse-maladie Rothenburg sera fusionnée avec la caisse-maladie Luzerner Hinterland avec effet rétroactif à partir du 1.1.2008.

Tableau 2

Observation de la concentration des assureurs-vie et des assureurs dommages

Nous avons poursuivi en 2007 l'observation de la concentration des assureurs directs actifs sur le marché suisse de l'assurance et disposons maintenant d'une période d'observation de 12 ans (1996 à 2007). Comme mesure des parts de marché, nous avons recouru au volume des primes brutes (tableau 3).

	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Croissance du marché 1996-2007
Assureurs vie									
Nombre d'acteurs sur le marché	31	29	26	26	27	26	27	26	- 16.1%
Primes brutes en mio. CHF	27'523	33'426	34'802	32'311	30'358	29'901	28'132	28'765	+ 4.5%
Assureurs dommages									
Nombre d'acteurs sur le marché	91	115	116	116	116	117	119	117	+ 28.6%
Primes brutes en mio. CHF	12'927	17'330	18'252	19'273	20'306	20'663	21'203	21'259	+ 64.5%

Tableau 3

Le nombre des assureurs vie, comme celui des assureurs dommages est demeuré à peu près stable depuis 2002. Dans ce contexte, nous avons compté tous les assureurs vie et dommages autorisés à exploiter des affaires d'assurance, même s'ils n'avaient pas eu d'affaires comptabilisées durant l'année d'observation. Le volume des primes brutes des assureurs vie a pour la première fois après quatre années à nouveau augmenté par rapport à l'année précédente (+2.3%). Toutefois, selon les observations que nous avons faites jusqu'ici, un nouveau recul, probablement substantiel, se dessine pour l'année 2008. Le volume des primes brutes des assureurs dommages a augmenté sans interruption depuis 1996, même si c'est dans une faible mesure (+0.3%). Dans un marché saturé, de faibles taux de croissance sont la règle.

Il serait prématuré de déduire de ce tableau que la concentration a généralement augmenté par rapport à l'année précédente. Bien plus, la concentration peut être mesurée à l'aide des données individuelles. Nous utilisons à cet effet la mesure de concentration de Herfindhal.¹

Nos mesures ont donné les résultats suivants (tableau 4) :

Mesure de la concentration ²	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Assureurs vie								
Selon Herfindhal en %	11.82	14.98	15.19	14.11	13.89	15.41	17.29	18.22
En unités de calibrage	6.9	5.5	5.4	5.8	5.9	5.3	4.7	4.5
Assureurs dommages								
Selon Herfindhal en %	9.18	7.09	7.46	7.41	7.62	7.69	7.52	7.21
En unités de calibrage	8.8	11.5	10.9	11.0	10.7	10.6	10.8	11.3

Tableau 4

² Mesure de la concentration

sur la base des données des tableaux AL01A (Affaires suisses directes vie) et AS08A (Affaires suisses directes dommages) des années de rapport concernées.

¹ Mesure de la concentration de Herfindhal

(selon Arthur Vogt & János Barta, The Making of Tests for Index Numbers, chapitre 7.2.3):

$$\sum_{i=0}^n \left(\frac{x_i}{\sum_{k=0}^n x_k} \right)^2$$

n: Nombre d'acteurs sur le marché suisse

x_i : Total des primes brutes de l'assureur no i

Tableau avec indication du calibrage de cette mesure de concentration:

Colonne a: Nombre d'acteurs qui se partagent 90% du marché entre eux, à parts égales

Colonne b: Concentration en %

a	b	a	b	a	b
1	81.0%	6	13.5%	11	7.4%
2	40.5%	7	11.6%	12	6.8%
3	27.0%	8	10.1%	13	6.2%
4	20.3%	9	9.0%	14	5.8%
5	16.2%	10	8.1%	15	5.4%

L'on peut déduire du tableau 4 que, pour les assureurs vie, la concentration a augmenté entre 1996 et 2002 (de 3.37 points de pourcentage, de 11.82% à 15.19%), qu'elle a ensuite reculé (de 1.3 point de pourcentage, à 13.89%) et qu'elle a à nouveau augmenté de manière sensible depuis 2004 (de 4.33 points de pourcentage, à 18.22%). Elle se situe maintenant à 4.5 unités de calibrage. La concentration a évolué tout d'abord de manière inverse pour les assureurs dommages. Elle a diminué entre 1996 et 2001 (de 2.09 points de pourcentage, de 9.18% à 7.09%). En 2002, elle a augmenté de 0.37 point de pourcentage. Depuis lors, la concentration oscille aux environs de 7.5%, ce qui correspond approximativement à 11 unités de calibrage.

Si l'on tient compte de l'éventuelle appartenance à des groupes parmi les assureurs surveillés, le comportement déjà observé se confirme à un niveau plus élevé: pour 2001, la concentration pour les assureurs vie, avec un taux de 16.73%, se situait aux environs de 5 unités de calibrage, pour les assureurs dommages avec un taux de 8.63%, aux environs de 9 unités de calibrage. Jusqu'en 2005, les mesures de la concentration se sont situées aux environs des valeurs déjà observées en 2001, aussi bien pour les assureurs vie (16.71% en 2002, 15.79% en 2003, 16.46% en 2004, 16.08% en 2005) que pour les assureurs dommages (8.51% en 2002, 8.61% en 2003, 8.40% en 2004, 8.45% en 2005). Après 2005, par contre, la concentration a sensiblement augmenté pour les assureurs vie, passant à 17.72% en 2006 et 18.24% en 2007; pour les assureurs dommages, elle a diminué à 8.29% en 2006 et 7.84% en 2007. La comparaison des mesures de la concentration avec et sans prise en considération des appartenances à des groupes montre que, surtout dans le secteur de l'assurance vie, les structures de groupes sont resserrées par les fusions et les transferts de portefeuilles. Dans ce contexte, l'on observe un regroupement sur des marques uniformes.

L'on peut se poser la question suivante: quelle est la mobilité de la concentration du marché mesurée? Il ne s'agit ici pas seulement de savoir si la concentration croît ou décroît, mais si de grands assureurs sont devenus petits ou si de petits assureurs sont devenus grands et si de nouveaux fournisseurs sont apparus sur le marché ou si d'anciens ont disparu. La mesure de tels phénomènes est malheureusement entachée de fortes incertitudes en raison du nombre trop faible d'acteurs sur le marché suisse de l'assurance.